

PLANÈTE EXIL



Journée du réfugié 2023

Ouvrir l'hébergement en famille
d'accueil à toutes les personnes
réfugiées.

Pages 6 et 7

Centres fédéraux pour requérants d'asile

Les enfants ont besoin d'une
protection particulière.

Page 5



Chères lectrices,
chers lecteurs,

Parmi les personnes requérantes d'asile, nombre d'entre elles sont des enfants non accompagnés, livré-e-s à leur sort dans un exil long et éprouvant tant sur les plans

physique que psychique. La Suisse a l'obligation, de par la Constitution fédérale et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qu'elle a ratifiée, de garantir une protection particulière aux enfants jusqu'à 18 ans.

L'accueil de personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA) constitue un défi, d'autant plus que le personnel qualifié manque dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Cela étant, leurs droits à l'éducation, à une prise en charge et à un hébergement garantissant leur bien-être doivent être respectés. Pourtant, depuis plusieurs mois, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) applique des règles différenciées pour les enfants dès 16 ans. Considéré-e-s comme plus autonomes, leurs droits sont restreints par rapport à ceux prévus dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ainsi, leur encadrement est insuffisant, les hébergements se situent parfois dans des lieux éloignés ou sans séparation des hommes adultes. Ce traitement différencié doit cesser, car il est arbitraire, ne repose sur aucune base légale et omet de considérer d'autres facteurs que l'âge, tels que le vécu, les traumatismes, la santé psychique et physique.

L'hébergement en famille d'accueil qui favorise un soutien au quotidien, une compréhension mutuelle et une intégration rapide, compte parmi les solutions possibles à ce défi.

Bonne lecture,

M. Behrens

Miriam Behrens, directrice

Couverture : « Ouvrons la porte aux personnes réfugiées : au cœur de la société grâce aux familles d'accueil ». Telle est la devise de la journée du réfugié 2023.
© OSAR/CHKY/a359

Assemblée des membres de l'OSAR



Les membres de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ont confirmé tous les membres du comité et adopté le rapport annuel ainsi que les comptes annuels au cours de l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 25 avril dernier. Au total, 11 organisations et 261 personnes individuelles sont membres de l'OSAR.

- Rapport annuel de l'OSAR 2022 : www.osar.ch/rapport-annuel-2022
- Comptes annuels de l'OSAR 2022 (en allemand) : www.fluechtlingshilfe.ch/jahresrechnung-2022

■ Des routes migratoires sûres plutôt que des procédures d'asile externalisées

Des projets visant à externaliser les procédures d'asile dans les États aux frontières extérieures de l'Union européenne ou même dans les pays d'origine des personnes en quête de protection sont régulièrement proposés. Lisez nos deux articles publiés dans la rubrique Opinion.

- « Des routes migratoires sûres plutôt que des procédures d'asile en Afrique » : www.osar.ch/voie-dacces-sures
- « La procédure d'asile aux frontières extérieures de l'UE : l'Europe renonce à la notion de protection » : www.osar.ch/asile-frontieres-ue

■ Ukraine

Nous continuons de publier des informations actuelles sur la situation en Ukraine sur notre site web.

www.osar.ch/ukraine-actualite

■ Adaptation du délai d'attente pour les regroupements familiaux

Le délai d'attente pour les regroupements familiaux des personnes admises à titre provisoire est désormais raccourci en Suisse. Par décision du 7 décembre 2022, le Tribunal administratif fédéral aligne sa jurisprudence en la matière sur un arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH). Les personnes concernées n'auront plus besoin d'attendre la fin du délai de trois ans avant de déposer une demande de regroupement familial, et pourront le faire après un an et demi dans le cas où une période d'attente plus longue serait disproportionnée. L'OSAR salue cette décision. Elle considère toutefois qu'il y a lieu de supprimer complètement le délai d'attente et les autres conditions en vigueur, qui sont beaucoup plus difficiles à satisfaire dans le délai raccourci (indépendance de l'aide sociale, logement suffisamment grand, connaissances linguistiques ou inscription de la personne adulte bénéficiant du regroupement familial à un cours de langue). C'est pourquoi, une modification de la loi est nécessaire.

Décision du TAF du 7 décembre 2022 : <https://www.bvger.ch/bvger/fr/home/medias/medienmitteilungen-2022/warterfristfamiliennachzuge.html>

Renvois problématiques

Les personnes en quête de protection sont depuis longtemps confrontées à des conditions très difficiles et violentes en Croatie et à ses frontières. Pourtant, l'arrêt de référence du Tribunal administratif fédéral (TAF) du 22 mars 2023 appuie l'avis de la Suisse selon lequel les renvois vers la Croatie ne seraient pas problématiques. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'oppose à cette appréciation et recommande de mettre fin d'urgence aux renvois.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR, et Adriana Romer, juriste à l'OSAR

Les actes de violence commis par les fonctionnaires croates à l'encontre des personnes en quête de protection, tant à l'intérieur qu'aux frontières du pays, sont documentés régulièrement et sous de multiples formes depuis des années. L'OSAR a exposé et classé les nombreuses violations des droits humains en Croatie dans plusieurs rapports et analyses juridiques. Cela n'a pas empêché le TAF d'entériner la pratique Dublin actuelle des autorités suisses dans son arrêt de référence du 22 mars 2023, continuant ainsi de considérer comme légaux les renvois de personnes requérantes d'asile vers la Croatie. Le tribunal n'atteste d'aucune défaillance systémique dans le régime de l'asile de cet État membre de l'Union européenne. Selon lui, les personnes renvoyées dans le cadre des transferts Dublin auraient même plus facilement accès à la procédure d'asile croate. Si le TAF juge élevée la probabilité que la Croatie enfreigne régulièrement le droit international par des pushbacks et le recours à la violence, il estime néanmoins que les personnes renvoyées dans le cadre des procédures Dublin ne courent pas le même danger que celles en quête de protection entrant dans le pays ou y transitant pour la première fois. Pour l'OSAR, l'idée que les autorités croates traiteraient différemment les personnes renvoyées dans le cadre des procé-



Manifestation en février 2023 à Berne contre les expulsions vers la Croatie.
©Keystone/Alessandro della Valle

dures Dublin et les autres est tout bonnement inconcevable. En outre, le TAF n'a nullement examiné le facteur psychologique lié au fait qu'une fois renvoyées en Croatie, les personnes concernées sont censées solliciter une protection auprès des mêmes autorités leur ayant potentiellement infligé de graves maltraitances. Dans un communiqué de presse de mars, l'OSAR maintient sa demande de cesser les transferts vers la Croatie.

Groupe secret sur WhatsApp

Les analyses de l'OSAR et des rapports d'ONG montrent que même des personnes se trouvant déjà en procédure d'asile font l'objet de renvois illégaux. En d'autres termes, les pushbacks ont aussi lieu depuis l'intérieur de la Croatie. En mars, l'organisation non gouvernementale néerlandaise Lighthouse Reports a fait une révélation alarmante avec une équipe de journalistes d'investigation : de hauts fonctionnaires croates ont planifié, examiné et encouragé des activités illégales et violentes à l'encontre de personnes en quête

de protection dans un groupe WhatsApp secret. «La Croatie n'est qu'un exemple, mais révélateur, du degré de tolérance sans cesse plus élevé de l'UE face aux violations des droits humains des personnes en quête de protection», déclare Klaas van Dijken, cofondateur et directeur de Lighthouse Reports. Dans son métier de journaliste d'investigation et de rédacteur, il se concentre sur les violations des droits humains aux frontières de l'Europe. «Les pushbacks en Croatie trahissent la politique d'asile officielle de l'UE.» Il est d'autant plus regrettable que le TAF ne considère pas la violence systématique des autorités à l'égard des personnes requérantes d'asile comme un fondement suffisant pour cesser tout renvoi vers la Croatie.

- Croatie : www.osar.ch/analyse-croatie-pratique-suisse
- Lighthouse Reports : Inside Croatia's Secret WhatsApp Group, publié le 6 avril 2023 www.lighthousereports.com/investigation/inside-croatias-secret-whatsapp-group/

« Les responsables veulent ces pushbacks, en revanche, ils ne veulent rien savoir de ce qui se passe véritablement sur place. »

Klaas van Dijken, cofondateur et directeur de Lighthouse Reports

Population obligée de fuir le Tigré en Ethiopie

Cinq ans après la prise de pouvoir par Abiy Ahmed, tout espoir de stabilité et de prospérité s'est évanoui en Éthiopie. Des conflits brutaux à motivation ethnique ou nationaliste, comme dans la région du Tigré, paralysent le pays, s'étendent à d'autres régions et poussent des milliers de personnes à fuir. Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

Ce qui a historiquement contribué à la stabilité politique d'un petit pays comme la Suisse pourrait conduire à la fragmentation de l'Éthiopie, presque 27 fois plus grand. Contrairement à la Suisse, le fédéralisme en Éthiopie s'explique par les nombreuses ethnies qui composent ce pays. Selon la fiche d'information de l'OSAR, plus de 80 groupes ethniques se partagent les territoires de 11 États régionaux, définis selon des critères ethniques, et de deux villes-États, Addis-Abeba et Dire Dawa. Théoriquement, la Constitution éthiopienne de 1995 garantit à chaque groupe le droit à une administration autonome et chaque ethnie peut ainsi revendiquer une parcelle de terre afin d'exercer son autonomie politique.

Le Tigré menacé

Lors du congrès juridique sur l'Afrique de l'Est, organisé par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) en avril 2023,

Congrès juridiques

L'OSAR s'engage pour la formation continue des représentant-e-s juridiques des personnes requérantes d'asile en Suisse, apportant ainsi une contribution importante à l'assurance qualité des procédures d'asile. Trois fois par an, les juristes de l'OSAR organisent un congrès riche en contenu sur des questions actuelles de procédure, pour des groupes spécifiques de personnes requérantes d'asile ou sur des pays d'origine pour lesquels le nombre de demandes d'asile est élevé. Le public de spécialistes profite aussi bien des connaissances spécialisées dispensées par les intervenant-e-s invité-e-s que d'ateliers pratiques sur des exemples de cas tirés de procédures d'asile actuelles.

www.osar.ch/formation-continue-juridique

les trois experts de Norvège, d'Allemagne et d'Italie étaient unanimes : le fédéralisme ethno-nationaliste déclenche régulièrement des conflits sanglants en Éthiopie, entraînant des déplacements de population massifs et des migrations internes. À terme, l'Éthiopie pourrait se scinder en de nombreux États individuels indépendants, puisque la Constitution de 1995 confère aux ethnies des droits étendus pouvant aller jusqu'à la sécession complète. Ce moyen censé à l'époque résoudre les conflits de manière équitable et favoriser l'unité risque aujourd'hui d'avoir l'effet inverse. La guerre extrêmement violente qui a éclaté en novembre 2020 dans la région du Tigré en est la parfaite illustration, avec de nombreux déplacements de population et des attaques brutales contre la population civile. Les femmes et les filles ont particulièrement souffert du conflit entre le gouvernement central éthiopien et le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), car les viols, la torture et l'esclavage sexuel ont été utilisés comme armes de guerre par toutes les parties au conflit. L'analyse pays de l'OSAR y fait référence dans un renseignement de septembre 2022. Avant même le cessez-le-feu conclu entre le gouvernement éthiopien et le TPLF en novembre 2022, le conflit s'est étendu aux régions voisines de l'Amhara et de l'Afar. Outre la détresse humanitaire, cette nouvelle guerre déstabilise le pays tout entier.

Taux de protection en hausse

Les personnes appartenant à certains groupes ethniques le long des frontières de la région sont parfois tout aussi menacées que celles qui s'opposent au gouvernement, sont membres de l'opposition politique ou professionnel-le-s des médias. Depuis son entrée en fonction en 2018, le premier ministre Abiy Ahmed s'efforce d'éviter l'escalade au moyen de réformes et d'amnisties pour les détenu-e-s politiques. Selon l'OSAR, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu une évaluation prématurée et trop positive de la situation en 2019.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), estimant aussi les renvois comme raisonnablement exigibles, a néanmoins cessé de mettre en œuvre les renvois forcés depuis 2021. La situation est jugée plus problématique sur place qu'il y a quelques années. Actuellement, la plupart des personnes requérantes d'asile éthiopiennes reçoivent au moins une admission provisoire et les cas Dublin font l'objet d'une décision de non-entrée en matière. Selon les statistiques du SEM en matière d'asile pour les années 2019 à 2022, le taux d'octroi d'asile et d'admission provisoire est passé de 45,9% en 2019 à 72,4% en 2022.



Le professeur Tobias Haggmann, privat-docent à l'Université de Roskilde au Danemark, introduit le sujet. En arrière-plan, à droite, le professeur Kjetil Tronvoll du Oslo New University College et, à gauche, l'expert pays Michele Gonnelli, EUAA. © OSAR

Un besoin de protection pour les enfants

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'est exprimée sur les nouvelles dispositions législatives relatives à la sécurité et à l'exploitation des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Elle souligne l'absolue nécessité de respecter les droits des personnes réfugiées hébergées dans les CFA. Le potentiel d'amélioration est particulièrement élevé concernant les enfants, comme l'a constaté avec inquiétude la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) dans son rapport paru en avril.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

Comme expliqué dans le numéro 100 de Planète Exil du mois de mars 2023, c'est le rapport de l'ancien juge fédéral Niklaus Oberholzer, publié en septembre 2021, qui a conduit à modifier les règles relatives à la sécurité et à l'exploitation des centres fédéraux d'asile prescrites par la loi sur l'asile. L'ancien juge a constaté une lacune législative dans le domaine de la contrainte policière, concernant le recours à la violence physique en particulier, et des mesures policières telles que la rétention provisoire. L'OSAR a appelé à une mise en œuvre rapide des recommandations formulées par le juge et approuvées en principe le projet de modifications dans sa réponse à la consultation du 3 mai 2023. Selon l'OSAR, les procédures de recours à la contrainte et aux mesures disciplinaires par le personnel de sécurité des CFA doivent elles aussi être réglementées avec précision. Le taux d'occupation actuellement élevé des CFA risquant de conduire à une multiplication des conflits, il est urgent de définir un cadre d'action plus clair pour les responsables de la sécurité.

Interdire la rétention

Pour l'OSAR, nombre des mesures proposées par le Conseil fédéral, telles que l'interdiction expresse des armes lors des interventions du



Les enfants en procédure d'asile ont besoin d'un accompagnement spécifique et continu.
©Keystone/Christian Beutler

personnel de sécurité, vont dans la bonne direction. L'OSAR recommande aussi d'interdire l'utilisation de menottes, de liens ou de chiens de service. Elle estime par ailleurs que la fouille des personnes en quête de protection hébergées dans les CFA ne doit être autorisée qu'en cas de soupçon concret et que ce principe doit être inscrit dans la loi. Dans son communiqué de presse du 3 mai, l'OSAR se montre critique vis-à-vis de certaines mesures disciplinaires prévues, comme l'exclusion de tous les locaux normalement accessibles aux personnes requérantes d'asile ou l'interdiction de participer à

des programmes d'occupation. Ces mesures sont inopportunes et servent peu à prévenir la violence et, donc, à atteindre l'objectif d'une exploitation saine et sereine dans les CFA actuellement saturés. Selon l'OSAR, la rétention provisoire d'enfants devrait être interdite jusqu'à l'âge de 18 ans et non de 15 ans seulement, comme proposé dans le projet.

Réponse de l'OSAR du 3 mai 2023 à la consultation sur la modification de la loi sur l'asile (LAsi) : sécurité et exploitation des centres de la Confédération www.osar.ch/securite-caf

Manque d'accompagnement des enfants

La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a inspecté 17 CFA dans toute la Suisse entre les mois de février 2021 et octobre 2022. Dans son rapport, elle conclut avec inquiétude que, depuis février 2022, les équipes d'encadrement ne sont plus en mesure d'assurer de manière continue une prise en charge tenant compte des besoins spécifiques des enfants non accompagnés, et en particulier des filles, dans les CFA. Selon la Commission, cette situation est

contraire aux dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ne respecte pas l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3), ni leur droit au repos et aux loisirs et de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à leur âge (art. 31). Si la CNPT fait preuve de compréhension à l'égard des contraintes extraordinaires qui pèsent sur les CFA actuellement, elle indique néanmoins que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et les organismes chargés de l'encadrement devraient mettre pleinement en œuvre la Convention susmen-

tionnée. Des ressources supplémentaires sont nécessaires à cette fin, une responsabilité qui devrait revenir en premier lieu au Conseil fédéral et au Parlement.

Rapport adressé au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) concernant le contrôle des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) mené par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), 2021-2022, décembre 2022 (en allemand seulement) www.nkvf.admin.ch/nkvf/fr/home/publikationen/mm.msg-id-94504.html



Ali, Catherine et Pierre vivent ensemble depuis six mois et forment désormais une équipe bien rodée. © Coupdoeil

Journée du réfugié 2023

Ouvrir l'hébergement en famille d'accueil à toutes les personnes réfugiées

Le projet Familles d'accueil se trouve au cœur de la campagne organisée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à l'occasion de la Journée nationale du réfugié du 17 juin 2023. Lorsque la guerre d'agression contre l'Ukraine a éclaté, des familles de toute la Suisse ont spontanément ouvert leurs portes et accueilli des personnes réfugiées d'Ukraine. Il s'agit à présent d'étendre cet hébergement à toutes les personnes réfugiées et de l'intégrer dans le système d'asile suisse.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

L'OSAR a lancé la Journée nationale du réfugié dans les années 1980 pour sensibiliser la population à la cause des personnes réfugiées en Suisse. «Avec la campagne 2023, nous voulons ancrer davantage notre fructueux projet Familles d'accueil afin que ce type d'hébergement soit aussi accessible à d'autres personnes réfugiées, par exemple aux enfants non accompagnés-e-s», explique Vanessa Salamanca, coordinatrice de la campagne. L'hébergement

privé bénéficie à tout le monde : les personnes réfugiées vivent d'emblée au cœur de la société, le parcours d'intégration évolue plus rapidement et une compréhension mutuelle s'installe, balayant les préjugés. Des informations, du matériel, des vidéos explicatives, des histoires et des interviews avec des familles d'accueil et des personnes réfugiées sont disponibles sur le site web de la campagne www.journeedurefugie.ch

«Les personnes qui arrivent jouent un rôle important pour notre pays»

L'engagement de la population quant à l'hébergement privé n'a pas failli. C'est ce que confirment de premières études réalisées, mais aussi les familles d'accueil et les personnes réfugiées rencontrées et interviewées par l'OSAR dans le cadre de la campagne.

Selon Pierre Walther, Catherine von Graffenried et Ali Mohebbi, c'est une valeur

ajoutée. « Nous apprenons chaque jour mutuellement de nouvelles choses. » Ali Mohebbi, un Afghane de 30 ans, vit depuis six mois chez Catherine et Pierre, qui partagent depuis plus de huit ans leur logement avec des personnes réfugiées de tout pays, ou, comme le couple les appelle, de nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. « Cet engagement nous fait du bien. Il a du sens et donne de la substance à la devise d'une Suisse humanitaire », explique Catherine. Et Pierre d'ajouter : « Les personnes qui arrivent jouent un rôle important pour notre pays. Une fois bien intégrées, elles apportent une contribution essentielle à la société et à l'économie suisses. » Selon Pierre, l'hébergement privé réduirait aussi le risque de sociétés parallèles. Souvent, les familles d'accueil se portent garantes à leur échelle, par exemple en jouant le rôle de personne de contact pendant l'apprentissage ou dans le cadre de la recherche d'emploi de leurs hôtes. Elles contribuent au maintien d'une bonne relation avec les autorités et restent souvent un point de référence pour les problèmes privés ou autres, même après la fin de la cohabitation. Autant d'avantages pour l'État, qui soulagent potentiellement les autorités.

Célébrer les victoires communes

Ali Mohebbi est arrivé en Suisse en 2021 et a été admis à titre provisoire en mars 2022. Il parle aujourd'hui couramment allemand et vient de décrocher haut la main son diplôme de langue niveau B2. « Depuis que je vis chez



Catherine et Pierre, j'ose parler et je comprends mieux la langue. Je me sens plus sûr de moi en général », explique-t-il. Ali Mohebbi termine bientôt son premier stage dans un cabinet d'architectes. Sa confiance en lui se renforce et, avec elle, le courage de planifier sa carrière professionnelle comme il l'entend. « Catherine et Pierre partagent avec moi les bons et les mauvais moments. Ils m'aident à comprendre comment les choses fonctionnent en Suisse. » Bien sûr, des conflits peuvent émerger et le couple en a fait l'expérience avec certains colocataires qui faisaient face à des traumatismes ou avaient peu de considération pour les exigences et les règles à respecter.

« Des séances de discussion régulières et des espaces privés séparés sont essentiels pour que les choses fonctionnent bien », conseille Catherine. « Il faut simplement croire en cette forme d'hébergement. Grâce aux victoires communes, la joie prend le dessus et permet d'oublier les aspects parfois plus éprouvants. » Ali Mohebbi hoche la tête et confirme : « Je recommande à tout le monde de vivre dans une famille d'accueil. »

En savoir plus sur la cohabitation

entre Catherine, Pierre et Ali en images :

www.osar.ch/journees-du-refugie-2023/recits/ensemble-on-y-arrive

Notre engagement

Derrière la devise de la Journée du réfugié 2023, « Ouvrons la porte aux personnes réfugiées : au cœur de la société grâce aux familles d'accueil », se trouvent deux messages et objectifs concrets de l'OSAR pour le projet Familles d'accueil :

- L'OSAR suggère de créer des standards et des démarches uniformes pour l'hébergement privé, afin que les règles à l'échelle nationale soient les mêmes tant pour la mise en relation des personnes réfugiées que pour l'accompagnement et l'indemnisation financière des familles d'accueil.
- L'OSAR souhaite intégrer l'hébergement privé dans le domaine de l'asile en Suisse, afin que la cohabitation entre personnes réfugiées et familles soit ouverte à toutes les personnes réfugiées et devienne partie intégrante du système de l'asile.

Événements à l'occasion de la Journée nationale du réfugié

Partout en Suisse, les organisations membres de l'OSAR, des bénévoles et des personnes engagées dans le domaine de l'asile vous invitent à rencontrer des personnes réfugiées dans le cadre de la Journée nationale du réfugié du samedi 17 juin 2023. Voici quelques-uns des nombreux événements présentés en détail sur le site www.journeedurefugie.ch :

- Stand de l'OSAR à Berne : informations et rencontres, quiz et jeu de dés
- Six pays présentent leur gastronomie à Bienne : l'Association Culturelle des Africains de Suisse (ACAS) vous invite à un voyage culinaire autour du monde.
- Fête de l'Espace Phare Ouest à Sierre : avec pique-nique et spectacles de musique et de danse.
- « Les nommer par leur nom » à Coire : 24 heures durant, du samedi 17 juin, 11 heures, au dimanche 18 juin 2023,

11 heures, les noms des personnes ayant perdu la vie sur la route de l'exil vers l'Europe seront lus à haute voix dans l'église Saint-Martin. Ils seront aussi inscrits sur des bandes de tissu qui seront accrochées autour de l'église.

- Un grand nombre d'Églises et de groupes œcuméniques consacreront par ailleurs leurs offices et leurs collectes aux personnes réfugiées le dimanche 18 juin 2023.

Tous les événements visibles sur cette

carte : www.osar.ch/journees-du-refugie-manifestations

« Un autre récit pour ce pays »

L'écrivain et peintre Hussein Mohammadi a réussi à plus d'un titre : sur le plan littéraire, il connaît le succès dans toute la Suisse depuis l'automne 2022 avec la parution de son premier roman traduit en allemand, *Scheherazades Erben* (« L'héritage de Shéhérazade »). L'Afghan, qui avait décrit, en 2018 pour Planète Exil, son parcours jalonné de nombreux obstacles à cause de l'admission provisoire, a aussi obtenu un droit de séjour. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*



Par des conférences dans différentes villes le réseau d'Hussein Mohammadi s'agrandit. © OSAR

La Maison de la littérature de Bâle est très fréquentée pour un lundi soir du mois de janvier. Sur l'estrade, Hussein Mohammadi et Behzad Karim Khani, deux hommes de lettres qui ont grandi à Téhéran, discutent. Tandis que Hussein Mohammadi, un Afghan hazara de 37 ans, a fui seul vers la Suisse par la route des Balkans en 2013 par crainte d'être enrôlé de force pour la guerre en Syrie, Behzad Karim Khani a été accueilli en Allemagne avec toute sa famille pour motifs politiques en 1986, quand il avait dix ans. Avec son roman subtil *Hund, Wolf, Schakal* (« Chien, loup, chacal »), Behzad Karim Khani sonde les âmes blessées

des jeunes migrantes et migrants du quartier de Berlin Neukölln. Hussein Mohammadi, lui, raconte, au travers de différents personnages, le destin d'une jeune Afghane qui refuse les projets de mariage traditionnel que sa famille agricultrice dessine pour elle. C'est depuis son exil suisse qu'il a effectué les recherches pour son roman *Scheherazades Erben*, dont l'action se déroule en 2021, après la prise de pouvoir par les talibans. Les deux auteurs ont baigné dans la tradition orientale du récit et bien que leurs œuvres soient très différentes, elles ont l'une comme l'autre tout ce qu'il faut pour séduire le public. Soulagé et heureux, Hussein Mohammadi dédicace des livres et accorde un bref entretien à Planète Exil.

Hussein Mohammadi, que signifie à titre personnel le succès de ton roman ?

« Le lectorat découvre ce qui se passe en Afghanistan, en particulier les difficultés des femmes. C'est mon premier livre publié en Suisse, donc quelque chose de très important. Aujourd'hui, mon parcours littéraire devient plus simple, je peux gagner de l'argent et peut-être qu'un jour, je pourrai vivre de l'art. Écrire me donne plus de motivation, plus d'énergie et de plaisir. »

Qu'est-ce qui a changé pour toi avec le permis B à la place de l'admission provisoire ?

« Je me sens plus en sécurité avec le permis B qu'avec le permis F. J'ai moins peur de perdre

mon emploi. J'ai pu acheter un abonnement de téléphone portable à mon nom. Mais je ne peux toujours pas voyager en Europe. Beaucoup de personnes d'Afghanistan me racontent qu'il leur est presque impossible de trouver un bon travail ou un stage avec le permis F et certaines sont aussi moins payées. »

Hussein Mohammadi, *Scheherazades Erben*, 2022, éditions Bücherlese, ISBN 978-3-906907-64-2

Faciliter l'insertion professionnelle pour les AP/R

Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'à la fin du mois de mai 2023 différentes modifications visant à améliorer l'accès au marché du travail pour les personnes admises à titre provisoire. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) salue le principe d'une simplification du changement de canton et de l'allègement des formalités administratives pour l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire. Les personnes avec un permis « cas de rigueur » (permis B), comme Hussein Mohammadi, devraient par exemple pouvoir travailler sans autorisation à l'avenir.

Réponse de l'OSAR du 15 mai 2023 à la consultation : www.osar.ch/integration-professionnelle



Impressum
Éditeur : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail : info@osar.ch, Internet : www.osar.ch



Dons : IBAN CH92 0900 0000 3000 1085 7

Votre don en bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage : 6900 exemplaires

Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable), Miriam Behrens, Alexandra Geiser, Virginie Jaquet, Oliver Lüthi, Hussein Mohammadi, Laura Rezzonico, Adriana Romer, Lionel Walther, Christina von Gunten
Traductions : Andréane Leclercq, directrice alingui
Mise en page : Baptiste Babey
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne